# REGLEMENT INTERIEUR DU TOURNOI D'ECHECS « ACCESSION » 2019

#### **Article 1**

Les clubs d'échecs Réunion Echecs Nomades, Roys de l'Est, Labourdonnais et Échiquier du Nord s'associent afin d'organiser le Championnat de La Réunion pour la saison 2019.

#### **Article 2**

A l'issue des inscriptions, et hormis les 12 joueurs présentant le meilleur classement ELO au 1<sup>er</sup> juin 2019, Il est ouvert à tous les joueurs licenciés A pour la saison en cours.

Le tournoi « Accession » se déroule en 6 rondes avec 2 rondes par jour.

Seuls les joueurs licenciés A dans un club d'échecs de la Réunion et ayant participé à toutes les rondes peuvent prétendre au titre de vainqueur du tournoi « Accession » et à la qualification pour le Championnat de La Réunion l'année suivante.

#### **Article 3**

Les règles du jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur 88<sup>ème</sup> Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goynuk (Antalya, Turquie). Les appariements se font au système Suisse.

Sont appariés à la 1<sup>ère</sup> ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et auront réglé leurs droits d'inscription. Les appariements sur Internet sont donnés à titre indicatif.

#### **Article 4**

La cadence par joueur est de 1h30 + 30 s par coup pour chaque partie.

### Article 5

Les horaires, dates et lieux du tournoi « Accession » sont les suivants :

Ronde	Date	Heure	Lieu	Club organisateur	Arbitre
1	Samedi	9h00	Club d'Echecs du Tampon	Labourdonnais	Martial
2	8 juin 2019	14h00	Club d Echecs du Tampon	Labourdonnais	Deurvillier
3	Dimanche	9h00	CASEC – Bras Panon	Roys de l'Est	Loïs Damou
4	9 JUIN 2019	14h00	CASEC - Bras Pallon	noys de i Est	Loïc Damey
5	Lundi	9h00	Salle des fêtes de Bellepierre – St Denis	Echiquier du Nord	Jean OLIVIER
6	10 JUIN 2019	14h00	Salle des letes de bellepierre – St Derlis	Echiquier du Nord	Jean OLIVIER

L'ouverture des lieux s'effectuera au moins une demi-heure avant le début des rondes du matin.

#### Article 6

Les droits d'inscription au tournoi « Accession » sont :

- Pour les Adultes (cat Sen, Sen + et Vet) = 30 €
- Pour les Jeunes (autres Cat) = 15 €

# Article 7

Les prix et récompenses distribués aux trois premiers du tournoi « Accession » seront fonction du nombre total des inscriptions, Championnat de la Réunion et tournoi « Accession » confondus.

#### **Article 8**

Le vainqueur du tournoi « Accession » est déclaré champion « Accession » pour la saison en cours.

Des récompenses seront offertes au vainqueur du championnat « Accession » 2019, ainsi qu'aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> de cette compétition. Celles-ci seront en fonction du nombre total des inscriptions.

# Article 9

Quel que soit leur classement ELO ou l'évolution de celui-ci, les trois premiers du tournoi « Accession » 2019 seront qualifiés au championnat de La Réunion l'année suivante.

Ils remplaceront les trois derniers du classement général final du Championnat de la Réunion 2019 pour le championnat de la Réunion 2020.

#### Article 10

Le classement se fera au total des points marqués :

1 partie gagnée = 1 point 1 partie nulle : ½ point 1 partie perdue = 0 point

A l'issue de la 6<sup>e</sup> ronde, en cas d'égalité en nombre de points marqués, le départage se fera dans l'ordre suivant :

1/ Au Buchholz, puis,

2/ Au cumulatif, puis,

3/ A la performance.

# **Article 11**

Tout joueur arrivant avec plus de 15 minutes de retard après le lancement d'une ronde est déclaré forfait pour la ronde, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Un joueur absent sans en avoir averti l'arbitre sera considéré comme avoir abandonné le championnat, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

# Article 12

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. Pour pouvoir faire nulle par accord mutuel, il faut avoir joué un minimum de 25 coups. En dessous de ce nombre de coups, il faut l'approbation de l'arbitre pour considérer la partie nulle.

## **Article 13**

Arbitres : Martial Deurvillier, Loïc Damey et Jean OLIVIER  $N^{\circ}$  d'homologation :

## Article 14

Tous les participants s'engagent à respecter ce présent règlement intérieur.

Les organisateurs

Réunion Echecs Nomades

Club d'Echecs Labourdonnais du Tampon

Loïc Damey

Les Roys de l'Est

Jean Olivier

L'Echiquier du Nord